

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AUBERTIN

COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU 20 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Mme Martine RODRIGUEZ, maire,**

**Présents** : **Mmes** Sandrine BERSANS, Sandrine HOURS, Françoise CLASTRE, Isabelle BRUN, Sarah LACAVE-PISTAA, **MM.** Olivier MICHON, Sébastien LACAVE-PISTAA, Jérôme SANCHEZ, Yannick BIELLE.

**Absents-excuses** : **MM.** Jean-Marc MAZOU, Xavier PIAT.

**Mme BERSANS** a été nommée secrétaire.

**1°) Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 décembre 2024.**

***Délibération approuvée à l'unanimité des présents.***

**2°) Paiement du quart des dépenses avant vote du budget 2025.**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit 72 022,90 euros. Cette autorisation est nécessaire lorsque la Commune doit faire face en début d'année à de nouvelles dépenses d'investissement ne pouvant attendre le vote du budget.

Mme le Maire expose à l'assemblée que les dépenses nécessaires concernées sont :  
- Des radiateurs pour un montant de 2 100 €,

Mme le Maire précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme le Maire et après en avoir largement délibéré,

**AUTORISE** Mme le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent pour les opérations suivantes :

soit :

- 2 100 € au compte 2188 « Autres immobilisations corporelles », opération 64 – Acquisition de matériel

***Délibération approuvée à l'unanimité des présents.***

**3°) Acquisition des parcelles section E n°496 et E n°1093.**

Le Maire informe les conseillers la possibilité d'acheter les parcelles cadastrées section E n°496 et section E n°1093 sur la commune d'Aubertin au nom de la commune,

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L.2241-1 du CGCT prévoyant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune ;

Vu les articles L.1212-1 et suivant du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) relatifs à l'acquisition des biens immobiliers par les collectivités territoriales ;

Considérant la mise en vente par les héritiers de Mme Yvonne LANASPA représentés par M. Mickaël ALBRE ;

Considérant l'intérêt pour la commune de se constituer une réserve foncière agricole ;

Considérant que cette acquisition ne fait pas partie d'une opération d'ensemble d'un montant égal ou supérieur à 180 000 € et qu'un avis des domaines n'est pas requis ;

Considérant que le prix négocié avec les héritiers de Mme Yvonne LANASPA représentés par M. Mickaël ALBRE s'élève à 58 000 € auquel s'ajoutent les frais de notaire.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

- AUTORISE** - l'acquisition des parcelles cadastrées section E n°496 et section E n°1093  
- la prise en charge des frais de notaire
- DÉCIDE** de donner pouvoir à Madame le Maire à l'effet de signer la promesse d'achat ainsi que l'acte authentique de vente.
- PRÉCISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente, et/ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
- ADOPTE** l'ensemble des propositions du Maire.

***Délibération approuvée à l'unanimité des présents.***

**5°) Divers**

- Le recensement est terminé. Il semblerait qu'il y ait 687 habitants sans compter les étudiants. Merci à notre agent recenseur M. Clastre et aux administrés de lui avoir réservé un bon accueil.
- Les cours d'informatique gratuits pour les débutants proposés par l'Agglo de PAU ont démarré.

- M. Serrano et Jérôme ont commencé leur petit tour de la voirie pour faire l'état des lieux.
- En ce qui concerne la rénovation du haut de la Mairie, les entreprises sont retenues et les travaux vont très vite commencer.

Séance levée à 23h00

Signature du Maire : Martine RODRIGUEZ

Signature du secrétaire de séance : Sandrine BERSANS

